



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Port autonome de Dunkerque

Question au Gouvernement n° 1948

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Régis Fauchoit.

M. Régis Fauchoit. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Madame le ministre, je voudrais appeler votre attention sur le problème lié aux envols de poussières en provenance du quai de pondereux ouest du port autonome de Dunkerque et sur l'inquiétude que suscite parmi les populations le projet d'extension de ces installations.

Ce quai à pondereux est une installation importante pour notre économie. L'insuffisance de ses capacités de stockage constitue, à l'heure actuelle, l'unique facteur limitant son activité qui devrait concerner environ 4,5 millions de tonnes de produits pondereux. Dans le contexte économique actuel, on ne peut donc que se rejouir de ce projet d'extension qui devrait offrir des emplois à près de 130 personnes - il est très rare que l'on parle de création d'emplois dans cette enceinte.

Mais le problème est que ce quai à pondereux, situé à proximité d'habitations, est très polluant. Le port autonome de Dunkerque est informé des mesures à prendre pour lutter efficacement contre cette pollution : buttes, plans d'eau, brise-vent et rampes d'arrosage du minerai. Or, au jour d'aujourd'hui, rien n'a été fait et tout projet d'extension sera naturellement rejeté par la population tant que ces mesures ne seront pas appliquées. Madame le ministre, vous êtes chargée de la politique de l'environnement de la France. Voilà un exemple type où l'environnement est bafoué sans vergogne. Entendez-vous, dans l'intérêt des possibilités de création d'emplois en jeu, nous aider à sauvegarder aussi la qualité de notre air ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, l'actuel projet d'extension du quai de pondereux ouest du port autonome de Dunkerque vise effectivement à faire passer le trafic de produits pondereux, destinés notamment à la sidérurgie locale et lorraine et à EDF, de 4,5 millions de tonnes à 8 millions de tonnes. Cette extension est nécessaire pour faire face à la concurrence des ports de Zeebrugge, Rotterdam et Anvers. L'existence et le développement de ces installations, qui, comme vous venez de le rappeler, emploient directement 130 personnes, représentent donc un enjeu économique et social important qui justifie toute l'attention du Gouvernement.

Cependant, un tel développement ne peut à notre sens être envisagé qu'à partir du moment où auront été prises les mesures propres à prévenir les inconvénients que ces installations sont susceptibles de faire subir à leur voisinage, en particulier les émissions de poussières que vous évoquez. La procédure d'enquête publique s'est déroulée du 27 août au 27 septembre dernier. De nombreuses remarques ont été exprimées. Sur cette base, M. le préfet du Nord va définir les dispositions à adopter concernant le fonctionnement des installations classées. Pour prévenir les émissions de poussières, des mesures techniques très diverses peuvent être mises en œuvre : utilisation de matériel de mise en stock et de reprise plus performant, recours intensif et accru au « laquage » des tas de charbon qui permet de fixer les particules, engagement d'investissements pour le confinement des principales sources d'émission de poussières, etc. C'est bien la mise en œuvre de mesures de ce type qui permettra de concilier les impératifs de protection de l'environnement que vous évoquez, monsieur le député, avec l'intérêt d'offrir au port des perspectives de développement, sur le plan économique mais aussi en termes d'emplois. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Régis Fauchoit.

M. Régis Fauchoit. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Madame le ministre, je voudrais appeler votre attention sur le problème lié aux envois de poussières en provenance du quai de pondéreux ouest du port autonome de Dunkerque et sur l'inquiétude que suscite parmi les populations le projet d'extension de ces installations.

Ce quai à pondéreux est une installation importante pour notre économie. L'insuffisance de ses capacités de stockage constitue, à l'heure actuelle, l'unique facteur limitant son activité qui devrait concerner environ 4,5 millions de tonnes de produits pondéreux. Dans le contexte économique actuel, on ne peut donc que se rejouir de ce projet d'extension qui devrait offrir des emplois à près de 130 personnes - il est très rare que l'on parle de création d'emplois dans cette enceinte.

Mais le problème est que ce quai à pondéreux, situé à proximité d'habitations, est très polluant. Le port autonome de Dunkerque est informé des mesures à prendre pour lutter efficacement contre cette pollution : buttes, plans d'eau, brise-vent et rampes d'arrosage du minerai. Or, au jour d'aujourd'hui, rien n'a été fait et tout projet d'extension sera naturellement rejeté par la population tant que ces mesures ne seront pas appliquées. Madame le ministre, vous êtes chargée de la politique de l'environnement de la France. Voilà un exemple type où l'environnement est bafoué sans vergogne. Entendez-vous, dans l'intérêt des possibilités de création d'emplois en jeu, nous aider à sauvegarder aussi la qualité de notre air ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, l'actuel projet d'extension du quai de pondéreux ouest du port autonome de Dunkerque vise effectivement à faire passer le trafic de produits pondéreux, destinés notamment à la sidérurgie locale et lorraine et à EDF, de 4,5 millions de tonnes à 8 millions de tonnes. Cette extension est nécessaire pour faire face à la concurrence des ports de Zeebrugge, Rotterdam et Anvers. L'existence et le développement de ces installations, qui, comme vous venez de le rappeler, emploient directement 130 personnes, représentent donc un enjeu économique et social important qui justifie toute l'attention du Gouvernement.

Cependant, un tel développement ne peut à notre sens être envisagé qu'à partir du moment où auront été prises les mesures propres à prévenir les inconvénients que ces installations sont susceptibles de faire subir à leur voisinage, en particulier les émissions de poussières que vous évoquez. La procédure d'enquête publique s'est déroulée du 27 août au 27 septembre dernier. De nombreuses remarques ont été exprimées. Sur cette base, M. le préfet du Nord va définir les dispositions à adopter concernant le fonctionnement des installations classées. Pour prévenir les émissions de poussières, des mesures techniques très diverses peuvent être mises en œuvre : utilisation de matériel de mise en stock et de reprise plus performant, recours intensif et accru au « laquage » des tas de charbon qui permet de fixer les particules, engagement d'investissements pour le confinement des principales sources d'émission de poussières, etc. C'est bien la mise en œuvre de mesures de ce type qui permettra de concilier les impératifs de protection de l'environnement que vous évoquez, monsieur le député, avec l'intérêt d'offrir au port des perspectives de développement, sur le plan économique mais aussi en termes d'emplois. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Fauchoit Régis](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1948

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 1996, page 6788

Réponse publiée le : 13 novembre 1996, page 6788

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 1996